

ONG : ADET (Amis des Etrangers au TOGO)

Avenue Jean Paul II

B.P. : 20123 Lomé-TOGO

Tel : (+228) 22 34 98 06 / 92 47 34 95 / 99 49 58 59

E mail : sossougadoss@yahoo.fr

Thème : Discrimination à l'égard de la femme rurale.

La femme dite rurale est celle qui est née au village, vit au village, exercer ce ses activités au village. Quant est-ce qu'elle est victime de discrimination ?

Voici certains contextes :

1. La femme rurale dans la famille et au foyer
2. La femme dans la communauté rurale
3. La femme rurale en situation de migration
4. La femme rurale et la politique
5. La femme rurale et l'économie
6. La femme rurale et l'éducation / formation
7. La femme rurale et les droits de l'homme
8. La femme rurale et la pauvreté
9. La femme rurale et le développement

Prenons

- Femme rurale dans la famille et au foyer

Elle est souvent la cille d'intimidation, de sous- estimation. Elle est sans voix et elle est destinée aux activités culinaires et à la procréation. Elle participe moins aux prises de décision. Elle est soumise à des rites et coutumes inadmissible dans le vodou et dans la transmission de veuve.

- La femme dans la communauté rurale

Elle demeure sans voix et se soumet aux ordres donnés par les hommes comme elle est considérée et elle-même se considère comme sexe faible.

- La femme rurale en situation de migration

Ici, Elle est doublement discriminée d'abord parce qu'elle est femme et deuxièmement parce qu'elle est migrante.

Partout où elle va, son comportement diffère pour manque de certaines pratiques de son nouveau milieu de vie.

Ex les domestiques, le trafic, l'exploitation, la vente, l'esclavage. Elle est victime de toute sorte d'humiliation.

- **La femme rurale et la politique**

Elle est méprisée, laissée de côté, même par les femmes dites lettrées.

- **La femme rurale et l'économie**

La femme rurale est une industrie de transformation des denrées Alimentaires. Elle transforme le manioc par exemple en Gari, le maïs à la pâte etc.... mais elle n'est jamais considérée dans l'économie nationale et la promotion de sa situation financière ni par l'Etat, ni par la communauté internationale.

- **La femme rurale et l'éducation / Formation**

Parce qu'elle est exclue dans le programme macroéconomique. Elle est moins éduquée et formée sur certains aspects de la vie socio-économique du pays. En cas de catastrophe ou de guerre, elle est la victime, la plus touchée. La pauvreté est son vécu quotidien. La malnutrition, la sous alimentation les pousse vers la prostitution, le travail domestique où la discrimination est encore plus poussée. Parfois elle se livre à la désertification, à la mauvaise gestion de sa santé maternelle qui parfois les tue. Cependant elle est la première éducation des enfants.

- **La femme rurale et les droits de l'homme**

Elle a droit devant qui ? Et à quoi ?

L'homme se met au dessus de la femme ? Ainsi elle perd tout droit à l'héritage de ses parents et de son mari si celui-ci décède. Bien qu'il y ait des lois nationales contre ces pratiques, il faut alors aussi des mesures d'application de ces lois pour valoriser la femme. Le mariage forcé, et toutes les violences contre la femme constituent un frein pour permettre à la femme rurale de bénéficier de ses droits.

- **La femme rurale et la pauvreté.**

C'est elle qui nourrit le monde entier par ses techniques de transformation des aliments en des plats consommable. Mais elle est plus vulnérable parce que son revenu mensuel est souvent faible.

- **La femme rurale et le développement.**

Si les femmes rurales cessent leurs activités, le monde va trembler. Elles sont vraiment indispensables pour le développement.

Les conséquences

La femme rurale se voit psychologiquement affectée et se diminue devant certaines prises de décision dans sa communauté.

Elle est victimes de toutes les formes contemporaines d'esclavage et de violation des droits de l'homme.

Pourtant des conventions des Nations Unies sont adaptées et ratifiées par les états partis pour les protéger.

Que faire pour relever ce défi ?

- Il faut prioriser la promotion de la femme par une éducation à la base sur les droit à la femme.
- Organiser des réunions, des sketches, des séances de sensibilisation des femmes sur leurs droits civils et politiques.
- Il faut également assister les victimes : une assistance psychologique, une assistance juridique, une assistance médicale, une assistance sociale et une assistance humanitaire.
- Cultiver en elle la solidarité féminine, l'éveil, la responsabilité ; le leadership, l'esprit de créativité, de coopératives.
- Il faut décourager les cultures t les coutumes qui assujettissent la femme rurale
- Encourager la jeune fille à plus d'ardeur et d'abnégation et l'encourager à développer l'entreprenariat.
- Promouvoir l'égalité/genre
- Promouvoir l'éducation de la population sur l'égalité des sexes, le respect des droits de la femme même si elle fait parti d'un groupe minoritaire comme : les femmes monoparentales, les femmes handicapées, les femmes migrantes, les femmes autochtones, les lesbiennes, les bisexuels, les transsexuels, les femmes albinos, les métisses, les femmes âgées etc....

Merci !